

Focus sur la méthanisation



La méthanisation est un procédé de fabrication de biogaz grâce à la dégradation de déchets organiques.

Les avantages agronomiques concernent principalement la transformation du lisier et du fumier en un produit fertilisant. Celui-ci sera plus facilement assimilable par les plantes et dégagera moins d'odeurs et d'agents pathogènes. Grâce à la méthanisation, il est possible de réduire la pollution due au lessivage de l'azote.

Selon une étude de l'ADEME publiée en 2018, la France dispose d'un potentiel de production de gaz renouvelables qui pourrait couvrir la totalité de ses besoins en 2050. La quantité de biométhane issue de méthanisation injectée dans le réseau pourrait doubler en 2030 et tripler d'ici à 2050.

Le département des Ardennes détient un fort potentiel de développement de la méthanisation, en particulier agricole. Il compte 10 unités de méthanisation agricoles, 2 industrielles et de nombreux projets (augmentation de puissance, cogénération ou injection de biométhane). En 7 ans, la production de biogaz a quasiment triplé, passant de 25 GWh en 2010 à 68 GWh en 2017. Elle a déjà dépassé les objectifs 2020 définis dans le cadre du schéma de développement des énergies renouvelables des Ardennes.

LE MOT DU PREFET

Dans les Ardennes, le développement des énergies renouvelables (EnR) a progressé en 2017 avec notamment 13% d'hydroélectricité et 8,5% de biogaz supplémentaires par rapport à 2016.

Au total, la part des EnR produites dans le département représente 28,1 % de la consommation d'énergie départementale.

L'année 2017 a été marquée par l'évolution du pôle EnR vers le groupe technique « Transition Énergétique ». Ce dernier s'est enrichi de thématiques supplémentaires, telles que la mobilité durable et la rénovation énergétique.

De plus, dans le cadre du Pacte Ardennes 2022, un appel à manifestation d'intérêt sur la méthanisation destiné aux agriculteurs a été piloté par la préfecture des Ardennes. Il permet de recenser les porteurs de projets potentiels et ainsi de favoriser l'émergence de nouvelles installations dans les années à venir.

Je remercie l'ensemble des acteurs qui contribuent à promouvoir les EnR par leurs initiatives locales, en particulier grâce aux projets citoyens, tels que les « Centrales Villageoises des Crêtes Préardennaises ».

Ces résultats devront être poursuivis dans les années futures.

Pascal Joly



Les productions d'énergies renouvelables dans les Ardennes



Chiffres clés



Direction départementale des territoires, service environnement
3 rue des Granges Moulues – B.P. 852 – 08011 Charleville-Mézières Cedex
Horaires d'ouverture : 9h00 – 11h30 et 14h00 – 16h30
Téléphone : 03 51 16 50 00 – Télécopie : 03 24 37 51 17 –
Courriel : ddt@ardennes.gouv.fr Site Internet : www.ardennes.gouv.fr

Répartition de la production des énergies renouvelables (EnR) dans le département

Bois énergie
56,9 %

77 chaufferies :
- 16 industrielles
- 51 collectives
- 10 agricoles

Eolien
35,4 %

166 éoliennes

Biogaz
3,2 %

- 12 installations :
- 10 agricoles
- 2 industrielles

Hydroélectricité
2,8 %

23 centrales hydroélectriques

Géothermie
1,0 %

16 installations collectives

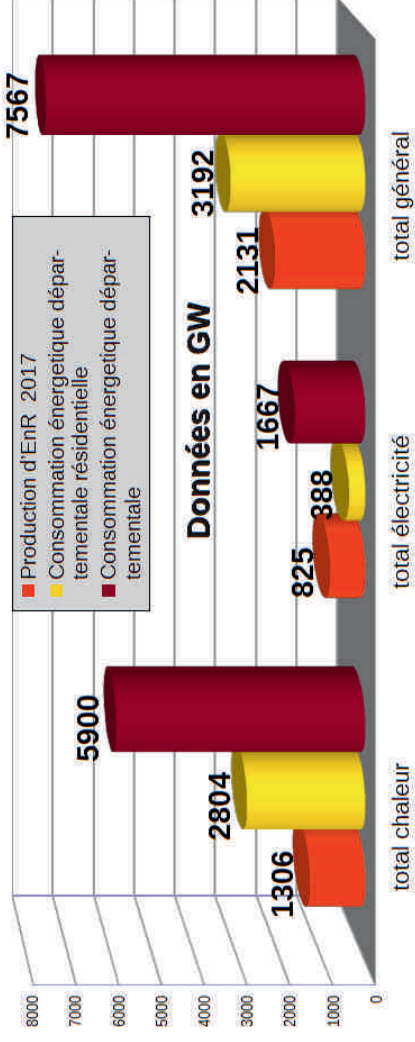
Solaire Photovoltaïque
0,6 %

1204 installations photovoltaïques

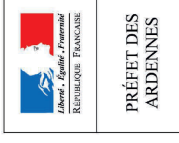
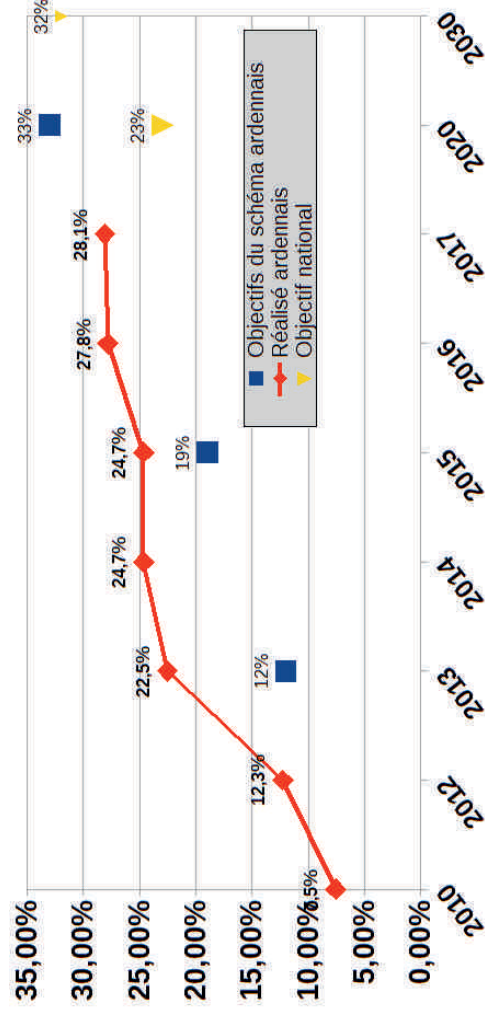
Solaire Thermique
0,1 %

4 538 m² de panneaux

Bilan énergétique dans les Ardennes

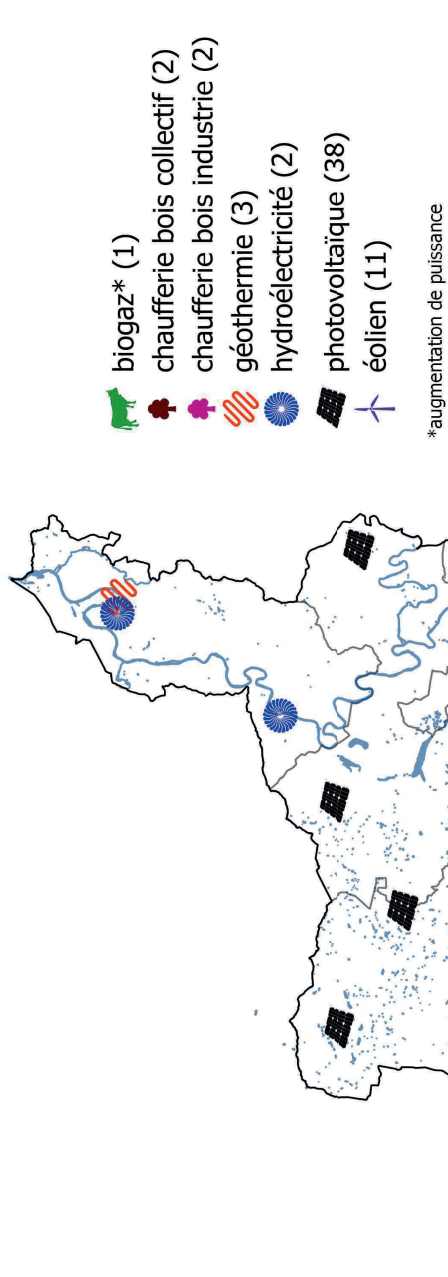


Part des EnR dans la consommation d'énergie



Direction
Départementale
des Territoires

Nouvelles installations mises en fonctionnement dans les Ardennes en 2017



Reproduction interdite
Marché : 05-04-DPSH-SG-CP
Sources : © IGN-xxxx © - aaaa
Conception : DDT 08
Édition : 10-2018
ERA_NOUVELLE_2017.gps